

## La FSU engagée pour le respect des droits syndicaux

La FSU est engagée dans de nombreuses actions contre la répression anti syndicale. A la veille d'une mobilisation importante à Poitiers, elle tient à rappeler son inquiétude face à un nombre croissant de convocations, de procédés d'intimidation, de mesures vexatoires, de lettres d'avertissement voire de procédures disciplinaires et de répression brutale, engagées contre des manifestant-es, des grévistes ou des participants à des actions syndicales. Elles convergent avec de multiples pressions orales et s'associent parfois à un refus de dialoguer avec les représentant-es des personnels grévistes ou manifestants. Au-delà de la singularité des situations concernées, la volonté de la hiérarchie apparaît de plus en plus manifeste de vouloir les instrumentaliser contre les droits syndicaux.

La loi garantit statutairement les droits syndicaux des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales. Ces droits constitutionnels se fondent sur la conception démocratique d'un fonctionnaire citoyen, libre de ses opinions. Leur exercice est cadré par des textes légaux et réglementaires garantissant la neutralité du service public et sa finalité d'intérêt général et ne devant aucunement être utilisés pour contrer les actions syndicales et limiter le droit d'expression des fonctionnaires. La FSU s'inquiète des attaques récurrentes envers les droits individuels et collectifs, elle dénonce les régressions à l'œuvre à l'encontre des libertés d'expression et de manifester.

C'est pourquoi la FSU exige le respect des droits syndicaux qui témoigne d'une reconnaissance effective que la liberté syndicale et le droit de grève constituent les modes légaux d'expression des conflits sociaux.

Les Lilas, le 09 octobre 2020

